



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
10 juillet 2023

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-neuvième session

Addis-Abeba, 14–18 août 2023

Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin*

Note du secrétariat

I. Introduction

1. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à la reprise de sa cinquième session, consacrée au problème mondial de la pollution plastique, a établi, par sa résolution 5/14, un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
2. À la reprise de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui s'est tenue du 12 au 16 septembre 2022 à Dakar (Sénégal), le secrétariat a soumis, sous la cote AMCEN/18(II)/11, une note sur la participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
3. Par conséquent, dans la décision AMCEN/18/2, les États membres ont été exhortés à se préparer et à participer activement aux processus du comité intergouvernemental de négociation, afin de promouvoir les intérêts de l'Afrique dans les négociations. Les ministres ont également formulé des messages clés en matière de politiques, qui représentaient la position commune africaine en vue de la première réunion du comité intergouvernemental de négociation.
4. Par la décision AMCEN/18/2, les ministres ont créé le Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique en vue de coordonner les intérêts de l'Afrique dans les processus du comité de négociation intergouvernemental. Ils ont également prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres partenaires d'appuyer la région Afrique dans lesdits processus.
5. Les décideur(se)s et négociateur(rice)s africain(e)s ont collaboré et délibéré en vue d'articuler les priorités du continent d'une seule voix, cherchant à trouver des stratégies pour la réduction au minimum des déchets plastiques à l'échelle mondiale, selon une approche commune homogène et coordonnée afin de veiller à ce que les priorités de l'Afrique soient prises en compte dans la formulation de l'instrument juridiquement contraignant envisagé.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

II. Participation de l'Afrique aux délibérations menées dans le cadre du processus du comité intergouvernemental de négociation

A. Participation à la première session du comité intergouvernemental de négociation (Uruguay, 28 novembre – 2 décembre 2022)

6. En amont de la première session du comité intergouvernemental de négociation, le Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique a organisé une série de consultations régionales pour relever la sensibilisation, améliorer les compétences en matière de négociation et renforcer les capacités des négociateur(ice)s et décideur(se)s africain(e)s à cerner les intérêts et priorités de l'Afrique en matière de pollution plastique.

7. Les consultations régionales ont notamment mis en évidence l'absence de définition commune des différents types de plastiques sur le continent. Cette définition est essentielle pour identifier les matières couvertes par les conventions existantes et pour traiter celles qui nécessitent une attention particulière dans le nouveau traité. Les consultations ont également montré la nécessité de s'attaquer aux problèmes liés aux importations de matières plastiques, aux déchets provenant des pays industrialisés, à la composition et à l'origine des déchets plastiques, ainsi qu'à l'importance de la sécurité et de la recyclabilité des produits en plastique. Elles ont, de plus, permis de conclure qu'il importait d'identifier l'état actuel des plastiques et de faire des projections pour l'avenir. Il fallait aussi lutter contre la pollution marine causée par les plastiques, dont les effets étaient néfastes pour les écosystèmes marins.

8. Il ressort des enseignements tirés que, bien que l'Afrique soit un importateur net de plastiques plutôt qu'un producteur majeur, il est essentiel de disposer de davantage d'informations sur les importations et les exportations afin de repérer les lacunes en matière de données et d'établir des priorités pour les négociations. Les pays disposant de données plastiques avaient un avantage dans la détermination des lacunes existantes, et les autres pays africains ont été encouragés à reproduire cette pratique.

9. Les réunions consultatives du Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique ont bénéficié du soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres partenaires, notamment la Konrad-Adenauer-Stiftung, la République fédérale d'Allemagne ainsi que des organisations collaboratrices telles que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'International Pollutants Elimination Network, le Fonds mondial pour la nature, la Western Indian Ocean Marine Science Association et le Centre for Advanced Studies in Environmental Law and Policy de l'Université de Nairobi.

10. Les résultats généraux des réunions consultatives du Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique comprennent l'élaboration de projets de directives relatives aux mécanismes de coordination, les modalités opérationnelles, un code de conduite pour les travaux du Groupe, une position et une stratégie africaines communes en cours d'évolution avec des messages clés concernant les politiques, et des aptitudes renforcées à la négociation.

B. Participation à la deuxième session du comité intergouvernemental de négociation (Paris, 29 mai – 2 juin 2023)

11. Après la forte représentation et participation à la première session du comité intergouvernemental de négociation, il était nécessaire et important de tirer parti de la dynamique du Groupe africain pour que sa participation soit efficace à la deuxième session. Il fallait une voix forte et une position commune émanant de l'Afrique pour les délibérations sur les éléments possibles d'un instrument international juridiquement contraignant, fondé sur une approche globale couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques.

12. Le Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique a donc tenu une série de réunions pour préparer la deuxième session du comité intergouvernemental de négociation qui s'est tenue à Paris. Lors de la réunion consultative régionale qui s'est tenue du 16 au 18 mai 2023 à Accra (Ghana), des questions fondamentales ont été mises en évidence, notamment la convergence en faveur d'une approche de l'économie circulaire, les objectifs du futur instrument, l'importance des plans d'action nationaux, les mécanismes financiers, les systèmes de suivi, le transfert de technologie, la sensibilisation à l'éducation, et une approche africaine unifiée.

13. Lors des consultations régionales, il a été procédé à un examen du document sur les options proposées par le secrétariat du comité intergouvernemental de négociation par l'intermédiaire de deux groupes de contact, l'accent ayant été mis sur les obligations fondamentales et les mesures de contrôle,

ainsi que sur les moyens de mise en œuvre. Le Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique a formulé des recommandations sur la base de ces discussions afin de guider la rédaction de la position commune africaine à présenter à la deuxième session du comité intergouvernemental de négociation.

14. En outre, il est ressorti de la réunion consultative régionale qu'il importait d'associer les ramasseurs de déchets du secteur informel au processus de prise de décision. Le rôle des ramasseurs de déchets du secteur informel, responsables de la collecte de 60 % des déchets en Afrique, a été mis en exergue, de même que la nécessité de les reconnaître et de les inclure dans la lutte contre la pollution plastique et dans les initiatives de gestion des déchets.

15. Le Ministère ghanéen de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Konrad-Adenauer-Stiftung, le Fonds mondial pour la nature et d'autres collaborateurs ont apporté leur soutien aux réunions consultatives du Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique qui ont précédé la deuxième session.

III. Proposition de participation de l'Afrique au troisième comité intergouvernemental de négociation (Nairobi, 13-17 novembre 2023)

16. À l'issue des deux sessions précédentes du comité intergouvernemental de négociation, le Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique a fait preuve d'unité et d'une voix africaine forte et concertée. Le Groupe participe activement à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique.

17. À l'issue de la deuxième session du comité intergouvernemental de négociation, le secrétariat du comité a été chargé d'établir une version initiale de l'instrument juridiquement contraignant proposé pour examen à la troisième session, qui se tiendra à Nairobi, en terre africaine, du 13 au 17 novembre 2023. Par conséquent, le Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique a désormais pour tâche de positionner stratégiquement l'Afrique et de contribuer à la préparation de l'instrument.

18. Le Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique continuera de renforcer ses capacités, ses compétences en matière de négociation, sa compréhension de la version initiale de l'instrument, ses positions communes et ses stratégies de coordination des négociations au cours de la troisième session du comité intergouvernemental de négociation.

19. Une série de consultations régionales en ligne devrait être organisée et aboutir à une réunion préparatoire physique qui se tiendra en octobre 2023 avant la troisième session du comité intergouvernemental de négociation. L'objectif des réunions consultatives est d'élaborer une position et une stratégie africaines communes qui rendent compte des priorités régionales et contribuent efficacement à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique.

IV. Calendrier proposé pour les travaux du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

<i>Réunion</i>	<i>Calendrier indicatif</i>
Première réunion du comité intergouvernemental de négociation	Uruguay, 28 novembre-2 décembre 2022
Deuxième réunion du comité intergouvernemental de négociation	Paris, 29 mai-2 juin 2023
Troisième réunion du comité intergouvernemental de négociation	Nairobi, 13-17 novembre 2023
Sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Semaine du 26 février 2024 (il est prévu que la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement rende compte des progrès accomplis)
Quatrième réunion du comité intergouvernemental de négociation	Ottawa (Canada), début mai 2024

<i>Réunion</i>	<i>Calendrier indicatif</i>
Cinquième réunion du comité intergouvernemental de négociation	République de Corée, début décembre 2024

V. **Mesure proposée**

20. À sa dix-neuvième session, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est priée :

- a) De continuer à soutenir les travaux du Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique.
 - b) De fournir au Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique des orientations en matière de politiques, en particulier sur les grands domaines d'intérêt commun de l'Afrique pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
-